

René Hervet

19, rue Victor Chevreuil  
75012 Paris

Monsieur J.P. Servel  
Président de l'Association G.L.N.F.  
12/14 rue Christine de Pisan  
75017 Paris

Objet : Réunion du Souverain Grand Comité du 14 juin 2013

Envois : courriel, et copie aux Membres du Souverain Grand Comité (par vos soins).

Paris, le jeudi 13 juin 2013

Monsieur le Président, Cher Jean Pierre

En prévision de cette réunion, et afin d'éviter toute impossibilité pour moi de pouvoir m'exprimer comme ce fut le cas lors de l'AGO de l'OAF, ayant été interrompu dans mes questions par le Rapporteur qui était M. Thi. CAY. . Je préfère donc m'exprimer avant et par écrit, vous demandant de bien vouloir relayer cette correspondance aux autres Membres du Souverain Grand Comité, n'ayant pas toutes leurs adresses internet. Enfin je vous remercie de bien vouloir prévoir d'annexer le contenu du présent courrier au compte-rendu de la réunion de demain.

Ne vous méprenez sur le sens de ce courrier, en aucune façon polémique, mais il vient je pense compléter le précédent avec quelques questions supplémentaires qui méritent d'être posées, sur la base des documents produits par vos soins, dans le seul souci de transparence, et d'aide à la décision dans le processus de vote auquel vont être soumis les états financiers vis-à-vis du Comité des Membres de Droit.

### **1 – Participations**

Montant des participations 7.703 K€ (cf. tableau des participations en annexe)

Avances faites 16.702 K€ (cf. idem)

Dans l'annexe il est fait mention au § 4.4 « provisions pour risques et charges » de provision pour risques sur participation mais sans montant.

Pour la bonne information il devrait être indiqué en plus des informations fournies:

- pour chaque entité, le montant des capitaux propres et le montant du dernier résultat car le montant du capital social n'est pas suffisant.

- le détail par entité des provisions comptabilisées pour l'exercice et pour les années antérieures.

### Questions à se poser :

- les provisions sont-elles suffisantes ?
- les avances ont-elles été consenties pour une période donnée ?
- les avances font-elles l'objet d'intérêts ?

### 2 – Cotisations restant à encaisser

Montant à l'actif du bilan 3.149 K€

Provision comptabilisées : on ne nous indique en annexe que le montant de la provision de l'exercice 445 K€ et le montant de la reprise 1.930 K€.

### Questions :

- le montant des provisions nettes figure au passif dans les provisions pour risques pour 2.565 K€.
- La provision est-elle suffisante ? On n'a aucun élément pour répondre à cette question.

### 3 – Contentieux :

Dans les différentes missions de recherches que j'ai tenté de mener, j'ai pu totaliser un montant dit de **Contentieux** d'un total de 572 K€ qui semblait rattaché au mandat de Maître LEGRAND. Or je n'ai pas souvenir qu'un seul jugement durant son mandat ait entraîné une condamnation éventuelle de la GLNF au paiement d'une telle somme. Aussi n'ayant pu obtenir les éléments constitutifs de ce montant : est-il possible d'en obtenir le détail ?

Ce ne sont là que de simples questions, mais il en est d'autres encore qui mériteraient réponse. Aussi, je me permets de maintenir la position prise dans mon dernier courrier : Pourquoi ne pas avoir tout simplement fait diligenter **une mission de Commissariat aux Comptes** qui aurait eu le mérite de lever toute suspicion sur l'utilisation des fonds de notre Association et d'introduire un contrôle d'opportunité en plus du simple contrôle de légalité qui, lui, semble n'avoir posé que peu ou pas de problèmes importants.

J'ai le regret de vous confirmer, Monsieur le Président, Cher Jean-Pierre, que tant que cette mission diligentée par un cabinet totalement extérieur le cabinet BELLOT étant pour le moins onéreux sous le mandat M<sup>o</sup> LEGRAND et n'agissant que comme contrôleur aux comptes, je voterai NON à l'approbation de l'ensemble des états financiers et inciterai mes collègues à en faire autant par simple application du principe de précaution. Notre responsabilité est loin d'être anodine, à titre collectif vis-à-vis des Délégués de Loges, mais aussi à titre individuel et personnel.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Cher Jean-Pierre, l'expression de mes sentiments les plus fraternels.

René Hervet  
Adhérent 14.633